



MARCHE PUBLIC DE SERVICES Prestations Intellectuelles

Cahier des Clauses Techniques Particulières

18DRA01

Pouvoir adjudicateur

MAIRIE D'YZEURE

Adresse : 3 place Jules FERRY BP 29 03401 YZEURE Cedex 01

Téléphone : 0470485300

Télécopie : 0470485301

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire

Objet du marché

**MISSION D'AUDIT DES CHARGES FISCALES ET SOCIALES PAYEES
PAR LA COLLECTIVITE**

Lot 01. : Taxes Foncières

Lot 02. : Charges Sociales

Sommaire

Article 1. - Préambule	3
Article 2. - Objet du marché	3
2.1. Lot 01.	3
2.2. Lot 02.	3
Article 3. - Durée de la mission.....	3
Article 4. - Rémunération du titulaire	4
Article 5. - Etendue et définition des prestations	4
5.1. Audit initial et établissement du rapport	4
5.2. Accompagnement à la mise en œuvre des recommandations validées	4
Article 6. - Méthodologie de la mission	5
Article 7. - Confidentialité	5

1. Préambule

La ville d'Yzeure souhaite utiliser les méthodes innovantes et réactives de la gestion financières compte tenu de l'évolution fréquente de la réglementation applicable en la matière, afin d'assurer une gestion optimale de ses dépenses fiscales et sociales et d'étudier les possibilités d'optimisation de sa gestion.

La mission d'audit des charges fiscales et sociales payées par la collectivité est divisée en deux lots :

- Lot 01. : Taxes foncières
- Lot 02. : Charges sociales

2. Objet du marché

2.1 Lot 01

La mission a pour objet de mieux connaître les caractéristiques du patrimoine immobilier de la ville d'Yzeure et d'optimiser les charges fiscales payées par la collectivité sur ce patrimoine.

2.2 Lot 02

La mission a pour objet de procéder à l'examen des procédures de paie et de les optimiser au titre des charges sociales payées pour le personnel des différents services de la ville.

Pour les deux lots, deux phases distinctes seront mises en œuvre :

- Phase 1. : Diagnostic
 - Collecte des documents et informations utiles
 - Traitement des informations
 - Réalisation d'un diagnostic
 - Restitution du diagnostic à la collectivité
 - Examen du diagnostic et évaluation du gain éventuel réalisé
 - Phase 2. : Mise en œuvre et exécution de la mission
- Cette phase ne sera contractualisée qu'après étude précise du gain potentiel pour chacun des lots.

3. Durée de la mission

• La durée de la phase 1. « Diagnostic » est fixée à 06 (six) mois maximum à compter de la notification du marché au titulaire ; cette phase est ferme.

• La durée de la phase 2. « Mise en œuvre et exécution de la mission » est fixée à 24 (vingt-quatre) mois maximum à compter de la notification du marché au titulaire ; cette phase est optionnelle.

La collectivité décidera de l'opportunité de déclencher cette seconde phase sur la base du diagnostic et des préconisations présentés, objet de la phase ferme n° 1.

- 1) Dans le cas où la ville d'Yzeure décide de ne pas affermir la phase 2., la mission du prestataire s'arrêtera sans aucune indemnité.
- 2) Si la collectivité décide de déclencher la phase 2., la mission du prestataire se poursuit en vue de concrétiser les gains potentiels mis en évidence lors du diagnostic.
- 3) La phase 2. comprend la mise en œuvre des actions préconisées après le diagnostic, l'établissement des rectifications à faire, l'accompagnement des services concernés (finances et ressources humaines notamment) dans les démarches à accomplir auprès des organismes.

4. Rémunération du titulaire

- La phase 1. ne fait pas l'objet d'une rémunération du titulaire.
- Pour la partie mise en œuvre et accompagnement de la collectivité à la recherche d'économies, un taux de rémunération (indiqué précisément à l'acte d'engagement) sera appliqué au montant réel des économies réalisées au titre des années antérieures non prescrites à la date de signature du marché et sur les économies futures limitées à 24 mois maximum.

5. Etendue et définition des prestations

La mission d'audit et de recherches d'économies porte sur l'ensemble des charges fiscales et sociales.

La mission comprend :

- 1) L'audit initial des charges fiscales et sociales et son analyse (taux appliqués, typologies d'agents,...)
- 2) La recherche d'économies réalisables sur ces charges (vérification si l'impôt est dû, si des exonérations sont possibles ou si des erreurs de calcul ont eu lieu dans l'assiette) et l'établissement d'un rapport de préconisations
- 3) La mise en place et l'accompagnement à la réalisation effective de ces économies (assistance complète dans les relations avec les administrations fiscales ou sociales) à la suite de la validation des préconisations.

5.1. Audit initial et établissement du rapport

Le titulaire assurera la collecte des documents et informations nécessaires à l'audit et à son analyse en lien étroit avec le Service Finances et le Service des Ressources Humaines respectivement pour les lots 01. et 02., en vue d'établir un rapport diagnostiquant l'état des lieux actuel et les économies réalisables pour l'année en cours, les années antérieures au marché non prescrites lors de la notification et pour les années à venir.

Le rapport sera constitué afin d'illustrer les propositions du candidat et sera présenté à la collectivité ; il précisera les estimations annuelles d'économies potentielles et donnera toute information nécessaire à la prise de décision de la ville sur leur mise en œuvre effective.

5.2. Accompagnement à la mise en œuvre des recommandations validées

Après validation du rapport de préconisation (totalement ou partiellement), le titulaire assistera les Services Finances et Ressources Humaines de la ville d'Yzeure dans leurs démarches auprès des organismes concernés et dans la mise en œuvre desdites préconisations.

A ce titre, le titulaire sera chargé d'accompagner la collectivité dans l'ensemble de ses démarches auprès des administrations compétentes.

Il prendra toutes les dispositions nécessaires à l'assistance complète du pouvoir adjudicateur dans la mise en œuvre des recommandations d'économies validées.

Il sera chargé :

- De pré-rédiger l'ensemble des courriers et déclarations nécessaires aux démarches ;
- D'assurer le transfert de compétence par l'accompagnement et la formation des agents des Services Finances et Ressources Humaines en vue de la pérennisation des optimisations ;
- D'assister le Service des Ressources Humaines dans le paramétrage du logiciel de paie en lien avec l'éditeur et gestionnaire du logiciel

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre à ses frais les moyens techniques et humains adéquats afin d'assurer la parfaite exécution des prestations qui lui sont confiées. A ce titre, le prestataire définit, sous sa responsabilité, les ressources, les outils, les méthodes et les moyens d'exécution nécessaires à la réalisation des prestations.

Le titulaire assurera sa mission dans le cadre de la réglementation en vigueur au moment de leur réalisation.

6. Méthodologie de la mission

La collectivité désignera un **interlocuteur technique spécialisé** pour le Service Finances d'une part, et pour le Service des Ressources Humaines d'autre part. Ils seront chargés de fournir au prestataire les éléments nécessaires à son étude et de répondre aux questions qu'il serait amené à se poser.

Le titulaire affectera à la mission un **expert spécialisé** possédant des connaissances approfondies dans le domaine fiscal et les ressources humaines mais également des collectivités territoriales en général. Il sera chargé de la coordination, de l'animation et de la réalisation de l'étude dans sa totalité.

7. Confidentialité

Le prestataire s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations remises par la collectivité à l'occasion de cette mission, quelle qu'en soit leur nature.

De son côté, la collectivité s'engage à ne pas divulguer à d'autres collectivités ou établissements publics, unités, etc... les possibilités d'optimisation contenues dans le rapport.

Document établi par :
Service de la Commande Publique
Le 12 Juin 2018

« LU et APPROUVE »

Fait à _____

Le _____

Signature + Cachet du Candidat